

**Délibération portant approbation des modalités de contrôle des connaissances  
du master ARN**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni à distance le 22 octobre 2020 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve les modalités de contrôle des connaissances du master ARN**, annexées à la présente délibération.

Membres en exercice : 25

Quorum de présence : 13

Votes exprimés :

Dont :

Pour : 23

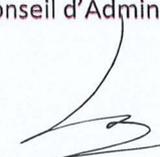
Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Villeurbanne, le 22 octobre 2020**

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Modalités de contrôle des connaissances des semestres 3 et 4 Master**

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours : Archives numériques

Année universitaire 2020-2021

**Semestre 3**

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
ARN UE1 L'archive numérique et ses enjeux	6	<b>Session 1</b> : CC : Fiche de lecture individuelle (coeff. 0, 5) + ex posé en groupe (coeff. 0, 5)
		<b>Session 2</b> : Fiche de lecture individuelle
ARN UE2 Records management	6	<b>Session 1</b> : CT : Epreuve écrite individuelle (coeff. 0, 7) <b>Session 1</b> : CC : Travaux pratiques en groupe (coeff. 0,3)
		<b>Session 2</b> : Epreuve écrite individuelle
ARN UE3 Conservation et archivage des documents numériques	6	<b>Session 1</b> : CT : Epreuve écrite individuelle (coeff. 0,7) <b>Session 1</b> : CC : Travaux pratiques en groupe (coeff. 0,3)
		<b>Session 2</b> : Epreuve écrite individuelle
ARN UE4 Le web : collecte, signalement, accès aux archives	6	<b>Session 1</b> : CC : Travaux pratiques en groupe
		<b>Session 2</b> : Epreuve écrite individuelle
ARN UE5 Initiation à la recherche	3	<b>Session 1</b> : CC : Rendu individuel des étapes de fabrication du mémoire (coeff. 0,5) + Bibliographie du mémoire (individuel) (coeff. 0,5)
		<b>Session 2</b> : Rendu individuel des étapes de fabrication du mémoire (coeff. 0,5) + Bibliographie du mémoire (individuel) (coeff. 0,5)
ARN UE6 Anglais	3	<b>Session 1</b> : CC : Présentation orale en groupe (coeff. 0,25) ; Quiz de vocabulaire (coeff. 0,25) ; Participation (présences + participation en cours) (coeff. 0,25) CT : Epreuve écrite individuelle (coeff. 0, 25)
		<b>Session 2</b> : Epreuve écrite individuelle
ARN Gestion de projet	3	Evaluation dans le cadre du stage

#### Semestre 4

Enseignements	ECTS	Modalités de contrôle
ARN UE07 Stage professionnel	21	Rapport de stage
ARN UE08 Mémoire	9	Mémoire avec soutenance

#### CC : Contrôle continu, CT : Contrôle terminal

Pour chaque UE, l'obtention des crédits ects est conditionnée par l'obtention de la moyenne aux contrôles de connaissances correspondants.

#### Règles de 2<sup>de</sup> session :

- Pour chaque enseignement, les étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 à l'issue de la première session d'examen, bénéficient d'une seconde session.

#### Règles de compensation :

- Pas de compensation des notes entre les unités d'enseignement.

Approbation du Conseil d'administration de l'Essib du 22 octobre 2020.